



Monsieur l'Administrateur Général,

Dans l'article 6 « Harmonisation des pratiques » de l'accord du 14 novembre 2011, relatif au parcours professionnel des salariés affectés dans tes formations locales de sécurité, « *La Direction s'engage à procéder à un recensement des différences de pratiques, notamment en matière de gestion et d'organisation (gestion des heures de récupérations, interventions au cours des 4h30 de pause et de repos, prise des congés...) dans les Formations Locales de Sécurité des Centres CEA. Ce recensement sera examiné dans le cadre de la première réunion de la Commission de suivi prévue à l'article 7 du présent accord.*

L'harmonisation de ces pratiques pourra donner lieu à l'ouverture de négociations au cours du 2nd semestre 2012. »

La CGT a demandé, à trois reprises cet hiver, la relance du groupe de travail sur les FLS pour travailler sur l'harmonisation des pratiques. Au lieu de cela, c'est une simple « réunion d'information » qui a été décidée par la DRHRS. Il n'est pas acceptable, que plus de huit ans après la signature d'un accord, celui-ci ne soit pas respecté par la direction générale.

La CGT demande donc que soit ENFIN lancée une concertation sur les conditions de travail des salariés FLS et l'harmonisation nationale des pratiques en termes de gestion administrative notamment, à savoir (liste non exhaustive) :

- une harmonisation des postes de congés ;
- une harmonisation des primes de sujétions ;
- la revalorisation des IK qui n'ont pas évolué depuis au moins une dizaine d'année ;
- une renégociation de la CAA, compte tenu du recul de l'âge légal de départ à la retraite ;
- alors que les 4 heures de repos des salariés FLS en service posté « 24x48 » doivent être considérées comme du temps de travail effectif, le volume horaire travaillé par ces salariés l'est désormais, mais leur salaire n'a pas évolué. Comment cela se fait-il ?
- un agrandissement de la limite kilométrique des forfaits « transports » : pourquoi la grille fixe-t-elle une limite à « 45 km et au-delà » alors les cars CEA effectuent des ramassages à plus de 70 km de certains centres ?